



Brevet Professionnel

par apprentissage niveau V

Travaux de la production animale

spécialité polyculture-élevage

Objectifs

- Ce diplôme national de niveau V se prépare par la voie de l'apprentissage. Il permet d'acquérir la capacité d'ouvrier qualifié, capable par exemple d'entretenir des parcelles, équipements et bâtiments de veilles au confort et au maintien de la santé des animaux. Il peut être chargé de la traite, de surveiller les animaux, d'effectuer les manipulations et soins courants, les travaux culturaux, etc.

Conditions d'accès

- Après un CAP, ou directement après une classe de 3^e ;
- Etre âgé de 16 à 25 ans. Un entretien de motivation avec l'établissement est souhaitable.
- L'inscription définitive dépend de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Organisation

- Le cycle de formation se déroule en 1 ou 2 ans. La présence des apprentis au centre de formation est obligatoire à raison de 15 semaines par année scolaire. Le reste du temps, les apprentis travaillent chez un maître d'apprentissage.
- Formation organisée en 10 unités capitalisables (UC) : 8 UC nationales et 2 UC d'adaptation régionale (UCARE).

Parcours de formation en centre

Unités capitalisables générales

| | | |
|-------|---|--|
| UCG 1 | Communication dans la vie professionnelle | |
| UCG 2 | Domaine social et économique | |
| UCG 3 | Pratiques professionnelles | |

Unités capitalisables d'option

| | | |
|-------|---------------------------------|--|
| UCO 1 | Technologie du vivant | |
| UCO 2 | Technologie des agroéquipements | |

Unités capitalisables de spécialité

| | | |
|-------|---|--|
| UCS 1 | Alimentation, soins et manipulation des animaux | |
| UCS 2 | Travaux culturaux et utilisation des surfaces fourragères | |
| UCS 3 | Entretien des matériels, bâtiments et installations | |

Unités capitalisables d'adaptation régionale (210 h)

| | | |
|---------|--|--|
| UCARE 1 | Élevage bovin | |
| UCARE 2 | Analyse technico-économique pour raisonner un projet | |

Examen

- L'attribution du BP dépend de la réussite aux épreuves des 10 UC réparties sur l'ensemble de la formation. Il n'y a pas d'épreuves terminales.

Débouchés, poursuite d'études

- Vie active :
 - Emploi d'ouvrier qualifié au sein d'une exploitation.
- Poursuite d'études :
 - Brevet professionnel de niveau IV, « Responsable d'exploitation agricole » pour permettre l'installation avec aides de l'État.

